

# AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n° 2015-P-08

du 19 janvier 2015

Modification de la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010  
instituant le Comité scientifique

### LE PRÉSIDENT

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 modifiée instituant le Comité scientifique ;

Vu la décision n° 2010-10 du 12 avril 2010 modifiée, portant délégation de compétences du Collège de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son Président ;

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 susvisée est ainsi modifiée :

À l'annexe 2, les mots : « *Hélène REY, London Business School* » sont ajoutés.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Fait à Paris, le 19 janvier 2015



Le Président,

Christian NOYER